

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 3 juin 2024 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Monsieur Charles Brochu, conseiller du district no 6, est absent et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2024 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
 - 7.4 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2023
8. **Administration et affaires courantes**

- 8.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 609 décrétant une dépense et un emprunt de 245 000 \$ pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown
- 8.2 Abriart Inc. – Mandat pour l'installation d'une porte de verre et d'une vitre intérieure
- 8.3 Marquage LR - Acceptation de la soumission pour le marquage de deux (2) terrains de pickleball au parc Lamoureux
- 8.4 Mandat à la firme Bernier Fournier Avocats pour représentation à la cour municipale de la MRC du Val-Saint-François
- 8.5 Mandat de services consultatifs divers en génie civil à la firme EXP
- 8.6 Journal Actualités – l'Étincelle – Offre de publicité dans le journal pour la Fête Nationale et la Confédération
- 8.7 Embauche d'un étudiant pour la saison estivale 2024
- 8.8 Embauche d'un second étudiant pour la saison estivale 2024
- 8.9 Résolution autorisant la vente d'un terrain visé par des conditions spéciales aux termes d'un acte notarié

9. Développement local et régional

- 9.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FPS) – Demande de subvention à la MRC du Val-Saint-François pour le parc Lamoureux – aménagement de balançoires

10. Urbanisme

- 10.1 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation des lots 5 534 982, 6 339 097 et 6 339 098 – Demandeurs Benoit Bécharde et Michelle Martel

11. Voirie

- 11.1 Excavation François St-Jean – Acceptation de la soumission pour l'installation des mâts à drapeaux
- 11.2 Acceptation de la soumission pour le débroussaillage 2024
- 11.3 Inter Clôture Orford Inc. – Acceptation de la soumission pour l'installation de clôture à l'arrière du garage municipal
- 11.4 Sel Warwick Inc. – Autorisation d'achat de chlorure de calcium en sacs
- 11.5 Excavation J. Noël Francoeur Inc. – Acceptation de la soumission pour les travaux correctifs de la côte du chemin Rodgers

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

- 13.1 Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond (CCIRR) – Appui financier pour les festivités de la Fête Nationale 2024

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 mai 2024 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-03

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 46 383,56 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 116 361,87 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis pour un montant de 2 750,00 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 60 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-06

Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT QUE l'avis public concernant le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023 a été affiché selon l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont en main le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2023 ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER les états financiers 2023 de la municipalité du Canton de Cleveland tels que déposés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-07

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 609 décrétant une dépense et un emprunt de 245 000 \$ pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown

Monsieur Fernand Leclerc, conseiller

DONNE avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 609 intitulé : *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 245 000 \$ pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown* sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 609 : ***Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 245 000 \$ pour les travaux de réfection des ponceaux sur les chemins Healy et Brown est déposé.***

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-08

Abriart Inc. – Mandat pour l'installation d'une porte de verre et d'une vitre intérieure

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la façade de l'Hôtel de Ville qui ont été réalisés en 2023 par la compagnie Abriart Inc. de Warwick ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland de confier quelques travaux complémentaires pour l'installation d'une fenêtre intérieure sur un mur d'entrée de la municipalité afin de faciliter la vue sur la porte principale ainsi que l'installation d'une porte vitrée à côté du comptoir d'accueil de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Abriart Inc. pour la réalisation de ces travaux au montant estimé d'environ 4 975,00\$ plus les taxes applicables ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le directeur général soit et est autorisé à accorder le contrat pour la réalisation des travaux d'installation d'une porte de verre et d'une nouvelle fenêtre intérieure à Abriart Inc. au montant estimé de 4 975,00\$ plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-130-00-522 « *Entretien & répar. Bâtisse (bureau municipal)* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-09

Marquage LR - Acceptation de la soumission pour le marquage de deux (2) terrains de pickleball au parc Lamoureux

CONSIDÉRANT la popularité et la demande croissante pour l'aménagement de terrains de pickleball à Cleveland ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland de procéder à l'aménagement de terrains de pickleball sur la surface asphaltée de la patinoire du parc Lamoureux ;

CONSIDÉRANT la soumission de Marquage LR d'Acton Vale pour le lignage des deux (2) terrains au coût de 1 590 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission de Marquage LR d'Acton Vale au coût de 1 590 \$ plus les taxes applicables pour le lignage de deux (2) terrains de pickleball au parc Lamoureux.

QUE les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet soient pris au poste budgétaire : 02-701-50-999 « *Loisirs – Autres* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-10

Mandat à la firme Bernier Fournier Avocats pour représentation à la cour municipale de la MRC du Val-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a négocié une entente de services avec la firme Bernier Fournier Avocats pour les municipalités du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite retenir les services de la firme Bernier Fournier Avocats pour la représenter auprès de la cour municipale de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE certaines causes sont déjà en cours ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE MANDATER la firme Bernier Fournier Avocats pour les services d'avocats dans tous les nouveaux dossiers au cours de l'année 2024.

QUE les dossiers déjà en cours demeureront sous la responsabilité de la firme de cabinet d'avocats Therrien, Couture, Joli-Cœur.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-11

Mandat de services consultatifs divers en génie civil à la firme EXP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland désire évaluer ses besoins en infrastructures pour les années à venir ;

CONSIDÉRANT QUE la firme de génie EXP a présenté une offre de services consultatifs pour des travaux divers en génie civil sur une base horaire à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire de 6 500,00 \$;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'offre de services consultatifs pour des travaux divers en génie civil de la firme EXP.

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de ce mandat soient pris au poste budgétaire 02-320-00-411 « *Hon. Prof. Service scientifique et de génie* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-12

Journal Actualités – l'Étincelle – Offre de publicité dans le journal pour la Fête Nationale et la Confédération

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland réserve un espace de 1/16 de page en couleur dans le journal Actualités – l'Étincelle au montant de 259,25 \$ plus les taxes applicables, pour souligner la Fête Nationale et la Confédération.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-13

Embauche d'un étudiant pour la saison estivale 2024

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la municipalité d'engager des étudiants pour le service de la voirie et des parcs ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la municipalité à des subventions salariales pour les étudiants a été approuvée ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER l'embauche de Luka St-Pierre au poste d'étudiant en voirie pour la saison estivale 2024, et ce, à partir du 21 mai 2024 jusqu'au 16 août 2024 au salaire de 18 \$ de l'heure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-14

Embauche d'un second étudiant pour la saison estivale 2024

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la municipalité d'engager des étudiants pour le service de la voirie et des parcs ;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la municipalité à des subventions salariales pour les étudiants a été approuvée ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER l'embauche de Nicolas Béland au poste d'étudiant en voirie pour la saison estivale 2024, et ce, à partir du 25 juin 2024 jusqu'au 16 août 2024 au salaire de 18 \$ de l'heure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-15

Résolution autorisant la vente d'un terrain visé par des conditions spéciales aux termes d'un acte notarié

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a vendu, le 5 juillet 2017, le lot portant le numéro 6 085 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, à la compagnie Les Investissements Capital IV Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE par cet Acte de vente, l'acquéreur s'engageait, aux paragraphes 2 et 3 de la clause intitulée « Conditions spéciales », à respecter les conditions suivantes :

« **2.** L'acquisition de plus d'un terrain pour la construction d'une seule maison est spécifiquement interdite.

3. Lorsque l'acheteur vendra un terrain, il devra être indiqué dans les promesses d'achat et dans les contrats de vente notariés que le nouvel acquéreur doit construire une maison dans les **trois (3) ans** suivant l'acquisition. À défaut par tel nouvel acquéreur de se conformer à cette exigence, le vendeur pourra se porter acquéreur du terrain concerné pour la somme équivalent au prix de vente prévu aux présentes pour le terrain concerné, moins une pénalité de quarante pour cent (40%) de tel prix. Il est convenu que ledit délai de trois (3) ans commencera à courir lors de la transaction de vente par le présent acheteur à un premier acquéreur et ne pourra en aucun cas être renouvelé advenant la revente du terrain concerné à un acquéreur subséquent. »

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, l'acquéreur n'a toujours pas vendu le lot portant le numéro 6 085 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond ;

- CONSIDÉRANT QU'** il s'agit du dernier terrain vacant dans le secteur et qu'il y a sur celui-ci un milieu humide qui limite les possibilités de construction sur ledit terrain ;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal acceptent que la compagnie qui est propriétaire du terrain, soit Les Investissements Capital IV Inc., le vende à l'un des voisins, mais sans obligation de construction ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité accepte de renoncer, à l'égard du lot portant le numéro 6 085 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, à l'application des paragraphes 2 et 3 de la clause intitulée « Conditions spéciales », contenus dans l'acte de vente intervenu entre elle et la compagnie Les Investissements Capital IV Inc., le 5 juillet 2017, cet acte ayant été publié au registre foncier le 6 juillet 2017, sous le numéro 23 219 089 ;

À CES CAUSES,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** le Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland renonce, à l'égard du lot portant le numéro 6 085 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, à l'application des paragraphes 2 et 3 de la clause intitulée « Conditions spéciales », contenus dans l'acte de vente intervenu entre elle et la compagnie Les Investissements Capital IV Inc. le 5 juillet 2017, cet acte ayant été publié au registre foncier le 6 juillet 2017, sous le numéro 23 219 089.
- QUE** le Conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise la compagnie Les Investissements Capital IV Inc. à vendre le terrain portant le numéro de lot 6 085 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, sans respecter les paragraphes 2 et 3 de la clause intitulée « Conditions spéciales », contenus dans l'acte de vente intervenu entre elle et la compagnie Les Investissements Capital IV Inc. le 5 juillet 2017, cet acte ayant été publié au registre foncier le 6 juillet 2017, sous le numéro 23 219 089.
- QUE** le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient autorisés à signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-16

Fonds de soutien aux projets structurants (FPS) – Demande de subvention à la MRC du Val-Saint-François pour le parc Lamoureux – Aménagement de balançoires

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François lance un appel aux projets dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FPS) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland ont le projet d'aménager un nouvel espace pour y accueillir de nouvelles balançoires, dont l'installation d'une balançoire Écho qui permettra de vivre des moments privilégiés de rapprochement parent-enfant ;

CONSIDÉRANT la demande de qualification 2024 pour un soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général, M. Martin Lessard, à déposer au nom de la Municipalité du Canton de Cleveland le projet « Aménagement de balançoires au parc Lamoureux » afin d'obtenir une subvention au montant de 9 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FPS).

D'AUTORISER le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC du Val-Saint-François pour la réalisation du projet et l'obtention des subventions dans le cadre du FPS.

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à la réalisation du projet ou au dépôt de la demande de subvention au FPS.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-17

Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation des lots 5 534 982, 6 339 097 et 6 339 098 – Demandeurs Benoit Bécharde et Michelle Martel

CONSIDÉRANT QU' en 2020, Benoît BÉCHARD et Michelle MARTEL ont cédé les lots 5 534 982, 6 339 097 et 6 339 098 à FORESTERIE BMB S.E.N.C. ;

CONSIDÉRANT QUE ledit acte de cession est basé sur la décision du 8 janvier 1996, pensant que des droits acquis existaient sur le lot contigu (lot 5 534 981) ;

CONSIDÉRANT QUE le 26 avril 2024, le lot 6 339 097 est devenu le lot 6 626 106 aux termes d'un jugement en titre publié au registre foncier de Richmond, le 8 mai 2024, sous le numéro 28 178 986 ;

CONSIDÉRANT QUE le 26 avril 2024, le lot 5 534 982 est devenu le lot 6 515 714 aux termes d'un jugement en titre publié au registre foncier de Richmond, le 25 mai 2023, sous le numéro 28 038 272 ;

CONSIDÉRANT QUE la décision de la CPTAQ du 8 janvier 1996 au dossier 230408 a permis seulement le lotissement du lot 5 534 981 et implantation d'une résidence. Aucun droit acquis et aucun droit d'aliénation n'a été reconnu par la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision de 1996 n'autorisait pas l'aliénation du lot 5 534 981 ;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation est obligatoire pour aliéner une propriété en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles desdits lots ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER la demande d'autorisation pour la cession des lots 6 515 714, 6 626 106 et 6 339 098 déposée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Benoit Bécharde et Michelle Martel.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-18

Excavation François St-Jean – Acceptation de la soumission pour l'installation des mâts à drapeaux

CONSIDÉRANT l'obligation pour les édifices municipaux du Québec d'avoir un emplacement pour hisser le drapeau du Québec ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland de profiter de la rénovation de la façade du bureau municipal en 2023 pour faire installer trois (3) mâts afin d'y hisser le drapeau du Québec, celui du Canada et celui de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Excavation François St-Jean afin de réaliser les travaux d'installation des mâts et de leurs bases de béton au montant de 4 015,30 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le directeur général soit et est autorisé à accorder le contrat d'installation des mâts à drapeaux et leurs bases à l'entreprise Excavation François St-Jean au montant de 4 015,30 \$ plus les taxes applicables;

QUE les crédits nécessaires à la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-130-00-522 « *Entretien & répar. Bâtisse (Bureau municipal)* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-19

Acceptation de la soumission pour le débroussaillage 2024

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour les travaux de débroussaillage 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé des offres soit :

Soumissionnaires	Prix
L'entreprise 9253-4015 Québec Inc.	<ul style="list-style-type: none"> 110 \$ de l'heure (plus les taxes applicables)
Les débroussailleurs GSL Inc.	<ul style="list-style-type: none"> 125 \$ de l'heure (plus les taxes applicables)
Les entreprises Philippe Berthelette	<ul style="list-style-type: none"> 105 \$ de l'heure (plus les taxes applicables)

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission des entreprises Philippe Berthelette reçue le 22 mai 2024 pour le débroussaillage au montant de 105 \$/heure plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-18-519 « *Débroussaillage et fauchage – Contrat* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-20

Inter Clôtures Orford Inc. – Acceptation de la soumission pour l'installation de clôture à l'arrière du garage municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite sécuriser la zone située derrière le garage municipal avec des clôtures afin de protéger les équipements et matériaux qui y sont entreposés ;

CONSIDÉRANT la soumission d'Inter Clôtures Orford Inc. pour l'installation de clôture à l'arrière du garage municipal au montant de 17 244,83 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission d'Inter Clôtures Orford Inc. pour l'installation de clôture à l'arrière du garage municipal au montant de 17 244,83 \$ plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 23-040-26-721 « *Clôtures cour arrière garage* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-21

Sel Warwick Inc. – Autorisation d'achat de chlorure de calcium en sacs

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland de pouvoir intervenir ponctuellement avec l'installation d'abat poussière lorsque la situation le nécessite ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder à l'achat de 35 sacs de chlorure de calcium.

QUE les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-00-629 « *Chlorure de calcium (abat-poussière)* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-22

Excavation J. Noël Francoeur Inc. – Acceptation et adjudication de la soumission pour les travaux correctifs de la côte du chemin Rodgers

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour les travaux correctifs de la côte du chemin Rodgers ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres soit :

Soumissionnaires	Prix
Excavation J. Noël Francoeur Inc.	16 825,00 \$ (plus les taxes applicables)
Transport Jim Coddington	19 540,00 \$ (plus les taxes applicables)

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour les travaux correctifs de la côte du chemin Rodgers est l'entreprise Excavation J. Noël Francoeur Inc. et que la soumission est conforme aux exigences établies lors de l'appel d'offres sur invitation ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'adjudication produite par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission déposée par l'entreprise Excavation J. Noël Francoeur Inc.

pour les travaux correctifs de la côte du chemin Rodgers au montant de 16 825,00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée en date du 17 mai 2024.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-23

Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond (CCIRR) – Appui financier pour les festivités de la Fête Nationale 2024

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond (CCIRR) prend en charge l'organisation des festivités de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, pour offrir à tous les citoyens du grand Richmond une célébration grandiose de la Fête Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement rassemble toute la communauté du grand Richmond et des alentours ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à effectuer un don de 250 \$ au CCIRR pour l'organisation des festivités de la Fête Nationale, au nom de la Municipalité du Canton de Cleveland, qui aura lieu le 23 juin prochain au Centre-Ville de Richmond.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-970 « *Autres dépenses – Dons* ».

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 20h05 à 20h25

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 6 mai 2024.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-24

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h26.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 4e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-quatre.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier